



Comment faire supprimer l'espace fumeur illégal au lycée ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 20 novembre 2020

Madame, Monsieur,

La récente mise en place d'un coin fumeurs dans la cour même de notre établissement est-elle conforme aux prescriptions de la loi ?

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à la présente.

Réponse :

A la demande commune de DNF-ZeroTabac et du CNCT, le [tribunal administratif de Cergy-Pontoise](#) a condamné en référé un proviseur à supprimer ces espaces fumeurs ([21/04/2016](#)) puis sur le fond ([28/07/2016](#)), ces décisions font jurisprudence.

Une seconde tentative de dérogation à la loi Évin a été [combattue en 2017](#) à laquelle le premier ministre a définitivement mis fin

Si vous craignez de ne pas être en mesure d'obtenir satisfaction en invoquant cette jurisprudence, nous vous suggérons de consulter le [modèle de procédure](#) mis à la disposition des [adhérents](#) et qui a permis d'obtenir à l'amiable de nombreuses mises en conformité.